

L. E Dauth, Curé, St Guillaume.  
J. Forcier, Curé, St Eugène.  
M. Marchand, Curé, Drummondville.  
Ths Quinn, Curé, Kingsey  
90 A Paquin, Curé, St Jean de Wickham.  
F. Connolly, Curé, St Fulgence de Durham.  
H. Alexandre, Curé, St Pierre de Durham.  
Jos. Désaulniers, Vicaire, St Pierre de Durham.  
L. Pothier, Curé, Archiprêtre, Warwick.  
95 G. E. Caron, Vicaire, Warwick.  
J. N. Héroux, Curé, St Christophe.  
P. J. O. Milot, Chapelain des Frères du Sacré-Cœur, St Christophe.  
L. A. Buisson, Curé, St Norbert d'Arthabaska.  
J. E. Bellemare, Curé, Ste Hélène de Chester.  
100 J. B. II Bellemare, Curé, St Rémi.  
B. C. Bochet, Curé, St Patrice de Tingwick.  
J. D. Comeau, Desservant, St Paul de Chester.  
J. A. Longval, Vicaire, St Paul de Chester.  
C. F. Baillargeon, Curé, St Eusèbe de Stanfold.  
105 Ed. Laflèche, Curé, Ste Victoire d'Arthabaska.  
Ths Boucher, Curé, St Albert  
Ed Brunel, Curé, St Valère.  
P. G. Brunel, Curé, St Louis de Blandford.  
Th. Lemire, Curé, Ste Eulalie.  
110 H. C. Julien, Curé, St Léonard.  
111 F. X. Lessard, Curé, St Wenceslas.

Nous, soussigné, Vicaire Général du Diocèse des Trois-Rivières, certifions par les présentes que le document ci-dessus est une copie fidèle et vérifique de de la "Protestation du clergé" dont nous sommes actuellement le dépositaire; et nous certifions de plus que les signatures au bas de la dite "Protestation" sont les signatures originales des personnes y mentionnées, à l'exception de celle de M. l'abbé N. E Ricard, curé de St Zéphirin, laquelle a été autorisée par lettres à cet effet.